



Les concours animaux restent des rendez-vous incontournables du Sommet de l'élevage, nécessitant une préparation minutieuse de la part des éleveurs.

Photos : J. Chabanne



Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture, s'est adonné aux échanges avec les éleveurs lors de sa déambulation dans le salon.

Sommet de l'élevage 2021

Les producteurs demandent des prix rémunérateurs

Dans les allées de la 30^e édition du salon européen des professionnels de l'élevage, la rémunération des éleveurs était au cœur des discussions.

Les visiteurs étaient au rendez-vous, le 5 octobre, pour l'ouverture de la 30^e édition du Sommet de l'élevage, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). L'heure est aux retrouvailles, dans une ambiance plus sereine que la précédente édition de 2019. Le fourrage ne devrait pas manquer dans les étables cet hiver : les stocks ont globalement été reconstitués. Mais d'autres inquiétudes taraudent les éleveurs, à commencer par le prix de leurs productions, dans un contexte marqué par l'envolée du coût de l'alimentation du bétail.

De quoi interpellier Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture, venu inaugurer le salon. Il s'est plié à un exercice de questions-réponses sur la proposition de loi visant à protéger la rémunération des éleveurs. Un sujet d'actualité brûlant avec l'accord trouvé entre députés et sénateurs sur la loi Egalim 2 le 4 octobre au soir (lire aussi p. 17). Élogieux quant « à la spécificité de notre modèle agricole par sa qualité et sa dimension territoriale », le locataire de la rue de Varenne a affirmé sa volonté de remettre l'ouvrage sur le métier deux ans après la première loi Egalim. « Cette

mécanisme simple basée sur la contractualisation sur trois ans des producteurs avec leurs acheteurs à un prix basé sur les coûts de production, avec une transparence entre le transformateur et le distributeur, va permettre une retombée financière dans la poche de celui qui produit, estime-t-il. Des règles sont à appliquer pour réussir ce défi et nous veillerons à ce qu'elles le soient. »

« La confiance n'exclut pas le contrôle »

Le ministre a affirmé avec insistance « la pression qu'il mettrait dans le tube renfermant tous les bons ingrédients ». À la question d'un éleveur sur l'application de la loi pour tous les opérateurs, y compris les coopératives, le ministre

répond que nul ne pourra s'y soustraire, les coopératives pouvant prendre des mesures similaires pour rémunérer leurs coopérateurs ». Aux interrogations sur le délai d'application de la loi, réponse ferme également : « le plus tôt possible » dès le 1^{er} janvier 2022.

Devant le scepticisme sur les sanctions encourues en cas de non-respect, Julien Denormandie se dit conscient que « plusieurs distributeurs sont peu sensibles à la gueulante du ministre mais réactifs à la DGCCRF. Je crois en une société de confiance mais la confiance n'exclut pas le contrôle ».

« Plus de visibilité »

« Le contrat, c'est la meilleure manière pour un éleveur de redevenir acteur dans la négociation du prix de ses animaux, déclare Bruno Dufayet, le président de la Fédération nationale bovine (FNB). C'est plus de visibilité et de perspectives pour le vendeur, comme pour l'acheteur. C'est plus de transparence dans les relations commerciales et dans la lecture du marché. »

Un autre facteur devrait aussi impacter le revenu des agriculteurs cette année. Sur les stands consacrés au machinisme, la flambée du prix des matières premières, et notamment de l'acier, est au cœur de toutes les discussions. Les tarifs sont révisés tous les mois, ce qui complique les négociations.

LA RÉDACTION